



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE
Information
et Relations extérieures

Intervention d'Ariane Obolensky, Directrice générale de la Fédération bancaire française (FBF)

Signature du protocole d'orientation pour renforcer les relations entre les établissements d'enseignement supérieur et la profession bancaire –

Cergy – 25 juin 2009

Madame La Ministre, mesdames, messieurs

C'est pour moi, aujourd'hui, un grand honneur et un grand plaisir de signer au nom des 350 banques adhérentes de la FBF ce protocole d'orientation visant à renforcer les relations entre les établissements d'enseignement supérieur et la profession bancaire. Ce projet s'inscrit, Madame la Ministre, dans votre démarche active en faveur de l'autonomie des universités et du développement de la professionnalisation.

L'Université est un gisement de compétences répondant aux objectifs d'acquisition de savoirs fondamentaux solides, de transmission de connaissances professionnelles de plus en plus pointues et d'adaptation à la diversité des emplois et des carrières possibles. Pour toutes ces raisons, c'est d'abord *là* que se construit l'avenir des jeunes. Chacun sait cela, et les banques peut-être plus que tout autre...

Nous avons en effet appris à travailler ensemble depuis longtemps. Dans le passé, la profession bancaire s'était déjà associée aux universités pour mettre en place des cursus communs (DESS et DEA Banque/Finance). Elle accueille en stage de nombreux étudiants et enseignants ; elle soutient la recherche au travers de 5 chaires mises en place par la FBF ; elle organise avec les universités des forums régionaux sur les métiers de la banque où des centaines de jeunes viennent s'informer ; elle développe l'alternance pour les étudiants préparant des diplômes de bac à bac + 5...

Alors, me direz-vous, pourquoi cet accord ? *Parce qu'aujourd'hui*, notre secteur, et plus particulièrement la banque de détail, continue à recruter environ 30 000 personnes par an, dont plus des deux tiers sont des jeunes de moins de 30 ans et plus de 80% sont de niveau bac +2/3 ou bac+4/5. Et *parce que demain*, au sortir de la crise, les banques devront faire face à de nouvelles exigences (en matière d'excellence, de maîtrise des risques...) et à de nouveaux besoins (en matière de diversification des profils notamment).

Tout cela suppose un degré de qualification et de compétences élevé qui passe par une insertion professionnelle de qualité pour les jeunes, par un soutien affirmé de la recherche au service de l'innovation et par le développement de la formation tout au long de la vie.

Le protocole que nous signons aujourd'hui permettra de mettre en œuvre cette politique — avec pragmatisme et dans l'intérêt de tous : information sur les métiers et l'orientation professionnelle, organisation de contacts pour promouvoir les opportunités d'emploi et de stages, implication de professionnels dans les conseils d'administration des universités... La banque est une industrie d'hommes et de femmes à haute valeur ajoutée dont la connaissance et l'éducation constituent le socle. Socle sur lequel nous voulons contribuer à construire.

Notre accord trouvera sa 1^{ère} application dans la convention expérimentale signée avec la Direction générale de l'enseignement supérieur, qui fixe des objectifs en matière de développement de l'alternance, de partenariats pédagogiques et de formation tout au long de la vie.

Je voudrais conclure en saluant tous ceux qui dans le monde universitaire contribuent déjà à entretenir des relations fructueuses avec la profession bancaire et remercier les artisans de cette signature, notamment :

- Jean-Pierre Philippe qui, dans le cadre de la mission sur la place de l'enseignement supérieur dans la formation tout au long de la vie, a bien voulu asseoir cette première application sur les bonnes pratiques et les initiatives bancaires ;
- Olivier Robert de Massy, directeur général du Centre de Formation de la Profession Bancaire qui forme chaque année 30 000 collaborateurs de banques.

Madame la Ministre, au nom de la profession bancaire, je vous remercie de nous avoir permis de mener à bien ce projet favorable à l'emploi — des jeunes notamment — et à la compétitivité de nos entreprises.